



Collège Sport Nature

Av. des coquelicots
26420 La Chapelle en Vercors
Tél. : 04 75 48 20 35
Fax : 04 75 48 15 91

ce.0260004n@ac-grenoble.fr

n°R.N.E. : 026 0004 N

COLLEGE

Dossier de candidature pour :

- APPN
- Section sportive scolaire EQUITATION
- Section sportive scolaire BIATHLON

NOM et Prénom de l'élève : _____

Classe demandée : 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème}

FICHE D'EVALUATION

Ce document est à remplir et à renvoyer **directement** par l'établissement de l'année en cours, **ACCOMPAGNE DE LA COPIE DES BULLETINS TRIMESTRIELS DE CETTE ANNEE ET CEUX DE L'ANNEE DERNIERE ET DES RESULTATS AUX EVALUATIONS NATIONALES** au

COLLEGE SPORT NATURE
75 impasse du Collège
26420 La Chapelle en Vercors
ce.0260004n@ac-grenoble.fr

Pour le **LUNDI 7 AVRIL 2025, dernier délai**

NOM ET ADRESSE DU COLLEGE ACTUEL :

DATE DE NAISSANCE de l'élève :

SEXE :

F

G

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU RENDU HORS DELAI NE SERA PAS TRAITE.

Rappel : en parallèle, il est nécessaire de faire une demande de dérogation

PROFIL DE L'ELEVE

VIE EN CLASSE ET DANS L'ETABLISSEMENT

	Non satisfaisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
S'intègre facilement dans un groupe			
A de bonnes relations avec les adultes			
A de bonnes relations avec les autres élèves			
Respecte le matériel et les locaux			
Respecte son tour de parole			
Sait exprimer ses émotions, son ressenti en cas de situation difficile			
S'adapte face à une situation nouvelle			
S'implique dans la vie de la classe et de l'établissement			

ATTITUDE FACE AU TRAVAIL

ATTENTION	- Bonne - Peu durable - Fugitive	RYTHME DE TRAVAIL	- Rapide - Normal - Lent
COMPREHENSION	- Rapide et sure - Lente et sure - Difficile et peu sure	CONFIANCE EN SOI	- Justifiée - Excessive - Manque de confiance
MEMOIRE	- Bonne - Moyenne - Difficile	AUTONOMIE	- Forte - Moyenne - Limitée
TRAVAIL A LA MAISON	- Approfondi - Fait mais incomplet - Rarement fait		

1) Appréciation **argumentée** du professeur principal sur l'attitude en classe, la motivation scolaire, le travail personnel en classe comme à la maison

2) Appréciation **argumentée** du CPE sur l'intégration au collège et à l'internat (autonomie, organisation, rapports aux autres, vie en collectivité...)

3) Avis du professeur d'EPS sur les compétences sportives :

	Non satisfaisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Aime l'effort physique			
A des capacités physiques d'endurance			
Fait preuve d'esprit d'équipe			
Respecte des règles de sécurité			
Sait assumer des responsabilités			

4) Appréciation **argumentée** du professeur d'EPS sur la pratique des APPN :

AVIS FAVORABLE

DEFAVORABLE

Cachet de l'établissement

Date et signature du chef d'établissement :

FICHE D'IDENTIFICATION (à remplir par la famille et l'élève)

Merci d'apporter une attention toute particulière à l'écriture de l'adresse mail. Les résultats de la 1^{ère} commission et la convocation aux tests sportifs et à l'entretien, le cas échéant, **seront envoyés par mail.**

Inscription en classe de 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème}

NOM et Prénom de l'élève : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Si je suis retenu(e) pour effectuer les tests sportifs :

En plus du test d'endurance obligatoire, je choisis de passer le test (1 seule case à cocher – **réponse obligatoire**)

d'escalade

d'équitation

de VTT

NOM et Prénom du 1^{er} responsable légal : _____

Adresse (si différente de l'élève) : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

Adresse électronique : _____
(en lettres majuscules et lisibles)

NOM et Prénom du 2^{ème} responsable légal : _____

Adresse (si différente de l'élève) : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

Adresse électronique : _____
(en lettres majuscules et lisibles)

Etablissement scolaire fréquenté actuellement : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Classe : _____ Langue vivante 1 : _____ Langue vivante 2 : _____



COLLEGE SPORT NATURE
75 impasse du collège
26420 LA CHAPELLE EN VERCORS
TEL: 04 75 48 20 35
Mel: Ce.0260004N@ac-grenoble.fr

Le Collège Sport Nature est un établissement public local d'enseignement qui accueille les élèves du secteur de La Chapelle-en-Vercors et par dérogation des localités hors secteur. Notre objectif est la réussite de tous et de chacun. Le sport aide nos collégiens à accomplir une bonne scolarité et à s'épanouir dans un cadre de moyenne montagne lors des activités de pleine nature. Nous cherchons avant tout à préserver cet équilibre entre la qualité de l'enseignement et de l'accompagnement, la pratique des activités sportives et la découverte d'un environnement naturel privilégié.

SCOLARITE

Les élèves suivent une scolarité classique à laquelle s'ajoutent 3 ou 4 heures hebdomadaires d'activités physiques de pleine nature (APPN) pendant lesquelles sont pratiqués l'escalade, la course d'orientation, le VTT, l'équitation, le ski nordique et alpin. La formation sportive n'est pas orientée directement vers la compétition. La pratique de la compétition est possible dans le cadre des activités UNSS, le mercredi après-midi. Les élèves ont également des cours de documentation et d'EMI (Education aux Médias et à l'Information).

Langues vivantes enseignées :
- LV1 : anglais.
- LV 2 : **allemand ou italien.**

ADMISSION et DEROGATION obligatoire (pour tous les candidats)

L'admission des élèves est prononcée après une sélection en deux temps :

1^{er} temps : Examens du dossier de candidature (dossier scolaire, appréciations des enseignants, motivation de l'élève, autonomie, etc.).

2^{ème} temps : Séances de tests physiques et entretien avec l'élève pour évaluer ses aptitudes physiques et sa motivation (Les candidats en Section Sportive Scolaire équitation ou biathlon devront, en plus, être déjà licenciés dans un club de la fédération concernée).

Dans le même temps et sans attendre la réponse du collège Sport Nature, les familles doivent faire une demande de dérogation.

Les demandes de dérogations (5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}) doivent être déposées auprès du collège actuellement fréquenté qui transmettra à la division de la scolarité de la DSDEN 26.

Attention : les documents relatifs aux dérogations (originaux ou copies) ne doivent pas transiter par le collège Sport Nature. Aucune suite ne sera alors donnée.

Renseignements complémentaires : sur le site de la DSDEN 26 <http://www.ac-grenoble.fr/dsden26> rubrique scolarisation
- votre enfant entre au collège – demande de dérogation

Le motif à indiquer sur la demande est « **élève demandant un parcours scolaire particulier** » (plusieurs motifs possibles en fonction de votre situation), que ce soit pour les sections sportives scolaires équitation et biathlon, ou pour la formation APPN Sport Nature. (Cf. Annexes en fin de dossier)

Le Directeur Académique affecte les élèves en fonction des capacités d'accueil, des motifs de dérogation et du retour de la commission d'admission du collège.

INTERNAT

Les élèves retenus à l'issue de la commission d'admission sont internes. Le prix de la pension est de 1575 € pour l'année (révisable par année civile), payable chaque trimestre (facture envoyée par la gestionnaire).

TRANSPORT

Des cars circulent en début et fin de semaine pour transporter les élèves vers (ou depuis) Valence, Die, Grenoble. Une aide financière peut être demandée par les familles au Conseil Départemental de leur département.

Sections Sportives Scolaires

Biathlon & Equitation

(Uniquement pour les élèves qui remplissent les conditions de recrutement)

Le collège propose deux sections sportives scolaires qui ont pour objectif la pratique approfondie d'une activité :

- Section Sportive Scolaire Biathlon à partir de la 5^{ème}
- Section Sportive Scolaire Equitation à partir de la 6^{ème}

Ces 2 sections permettent de pratiquer le biathlon ou l'équitation plusieurs fois par semaine sur les créneaux horaires des APPN (activités de pleine nature), de l'UNSS (mercredi après-midi) et certains soirs de la semaine, en plus de leur entraînement avec leur club le week-end. **La participation des élèves aux compétitions fait partie de l'engagement de la SSS.**

Une participation financière sera demandée aux familles par les fédérations françaises de ski et d'équitation. Pour tout renseignement complémentaire à ce sujet, se renseigner auprès du comité des sports de neige de la Drôme, 04.75.75.47.88 (Biathlon) ou du centre équestre de la Chapelle en Vercors, 04.75.48.10.91 (Equitation)

Conditions de recrutement

Le recrutement des élèves en section sportive scolaire se fait sous 3 conditions :

- Être inscrit dans un club pour être licencié à la fédération française de ski ou d'équitation. Il faut avoir participé à des compétitions au sein de son club.
- Se présenter aux tests de recrutement du collège (examen du dossier scolaire dans un 1^{er} temps puis tests sportifs et entretien dans un 2^{ème} temps)
- Avoir eu l'accord de la demande de dérogation

📄 Si vous êtes concernés, remplir la fiche « Dossier de candidature en section sportive ».

DOSSIER DE CANDIDATURE ET SELECTION

Pour tous les candidats
Classe de 5ème, 4ème, 3ème

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes, à fournir **pour le 7 avril 2025 dernier délai** :

- la « fiche d'évaluation » transmise **directement** par l'établissement d'origine, accompagnée de la copie des bulletins trimestriels des deux 1^{ers} trimestres de cette année et ceux de l'année précédente, ainsi que la copie des résultats aux évaluations nationales

Le document donnant l'avis sur le passage dans la classe supérieure devra obligatoirement être fourni le plus rapidement possible pour valider toute inscription.

- la fiche d'identification et les motivations renseignées,
- la fiche de candidature en section sportive scolaire (pour les candidats en section sportive équitation ou biathlon **uniquement**)



RAPPEL : *En parallèle et sans attendre la réponse du collège Sport Nature, les familles doivent faire une demande de dérogation. Les inscriptions définitives dépendent de l'accord de la demande de dérogation par la DSDEN 26. Aucune affectation au collège Sport Nature ne sera possible sans dérogation.*

Une première commission se réunira pour étudier les dossiers de candidature. Les résultats de cette 1^{ère} commission seront envoyés par mail uniquement, le 18 avril 2025 (**pas de résultats par téléphone**).

DEUXIEME COMMISSION

Les élèves dont les dossiers auront été retenus seront évalués par **une 2^{ème} commission**. Vous recevrez alors une convocation par mail pour les épreuves sportives et l'entretien qui se dérouleront le **mardi 6 mai 2025**.

Nature des épreuves physiques

Obligatoire pour tous : Endurance (test de Cooper : 12 minutes de course continue)

Au choix (penser à faire ce choix sur la fiche d'identification)

Epreuve d'escalade (pour tester l'aisance motrice),

Ou V.T.T (parcours de trial et d'équilibration),

Ou Equitation

Ne pas oublier la tenue de sport (jogging et basket)

Les élèves passent aussi un entretien d'environ 10 minutes avec un jury afin de mesurer leur motivation et de mieux les connaître.

RESULTATS (fin juin)

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Les élèves retenus, **et dont la demande de dérogation aura été acceptée par la DSDEN 26**, recevront fin juin un dossier d'inscription définitif, à retourner dans les délais indiqués.

L'affectation au collège Sport Nature est de la compétence exclusive de la DSDEN 26. En l'absence de demande de dérogation ou en cas de refus de dérogation, l'élève sera affecté dans son établissement de secteur, quels que soient les résultats aux tests de sélection du collège.

NOTE D'INFORMATION AUX FAMILLES des ELEVES sollicitant une DEROGATION AU MOTIF DE PARCOURS SCOLAIRE PARTICULIER (classes de 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}) - RENTREE 2025

Qu'est-ce qu'un parcours scolaire particulier ?

Seules les **sections sportives scolaires** et les **formations spécifiques à recrutement contingenté** (classes à horaires aménagés et dispositifs spécifiques listés ci-dessous) peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation au motif de **Parcours Scolaire Particulier (PSP)**. Les dérogations peuvent être accordées dans la limite des places disponibles.

Sont considérées comme des sections sportives scolaires et des formations spécifiques à recrutement contingenté les formations référencées comme telles dans la carte académique des formations. Aussi mes services peuvent-ils être conduits, au vu d'une dérogation formulée à tort au motif de « PSP », à requalifier ce motif en « AUTRE » (ex : la langue vivante n'est pas un parcours scolaire particulier). Les formations proposées en Drôme sont les suivantes :

SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	
BOURG-DE-PEAGE Collège de l'Europe Jean Monnet	Handball et Football
BOURG-LES-VALENCE Collège Gérard Gaud	Hockey et Tennis
LA CHAPELLE-EN-VERCORS Collège Sport et Nature	Equitation et Biathlon
CREST Collège François Jean Armorin	Activité sport et montagne
LE GRAND SERRE Collège Joseph Bédier	Football
MONTÉLIMAR Collège Gustave Monod	Handball
MONTÉLIMAR Collège M. Durax	Rugby mixte
PIERRELATTE Collège Gustave Jeune	Football et Handball
PIERRELATTE Collège Lis Isolo d'Or	Rugby mixte
PORTES-LES-VALENCE Collège Jean Macé	Handball
ROMANS Collège André Mairaux	Athlétisme et Football
ROMANS Collège Claude Debussy	Rugby et Volley-ball
SAINT-VALLIER Collège André Cotte	Basket et Handball
VALENCE Collège Camille Vermet	Basket
VALENCE Collège Paul Valéry	Badminton
VALENCE Collège Jean Zay	Football

Etablissements	FORMATIONS SPECIFIQUES A RECRUTEMENT CONTINGENTE			
	C.H.A.M Classes à Horaires Aménagés	C.H.A.D Classes à Horaires Aménagés	C.H.A.T Classes à Horaires Aménagés	C.H.A.A.P Classes à horaires aménagés
ROMANS Collège André Mairaux	MUSIQUE (1) X	DANSE	THEATRE	ARTS PLASTIQUES
VALENCE Collège Paul Valéry	X	X	X	
VALENCE Collège Jean Zay	(double site)	X		X
VALENCE Collège Camille Vermet				
CLEON D'ANDRAN Collège Olivier de Serres			X	

DISPOSITIFS SPECIFIQUES

Etablissements	Dispositif sport-nature	Option arts du cirque
LA CHAPELLE-EN-VERCORS Collège Sport et Nature	X	
DIE Collège du Diels		X

Qui doit demander une dérogation ?

Lorsque la formation sollicitée concerne :

- des élèves relevant du secteur, aucune demande de dérogation ne doit être établie, un élève sollicitant son collège de secteur étant prioritaire, quel que soit le parcours envisagé ;
- des élèves ne relevant pas du secteur, une demande de dérogation est **obligatoirement formulée par la famille** (dépôt du dossier auprès du collège fréquenté en 2024/2025 au plus tard le 15/05/2025, cf. calendrier des dérogations).

Les familles renseignent sur l'imprimé de dérogation la rubrique 5 *motif de la demande* :

Elève devant suivre un parcours scolaire particulier

Quelles sont les modalités d'admission ?

↳ **Sections sportives** : les candidatures sont proposées par le chef d'établissement sur la base de critères sportifs après consultation des instances fédérales partenaires du projet. Les familles doivent contacter l'établissement proposant la formation avant le 31 mars 2025.

Tous les élèves désireux de pratiquer l'activité proposée dans la section sportive scolaire de leur choix peuvent faire acte de candidature.

↳ **Formations spécifiques à recrutement contingenté** (classes à horaires aménagés et dispositifs spécifiques) : les demandes d'admission sont soumises pour examen à une commission. Les familles contactent l'établissement proposant la formation avant le 31 mars 2025.

Quelles sont les modalités d'affectation ?

L'affectation de l'élève au sein du collège relève de la compétence exclusive de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale.

En conséquence, l'admission aux tests de sélection n'entraîne en aucun cas un accord automatique de dérogation, le motif « parcours scolaire particulier » ne faisant en outre pas partie des motifs de dérogation considérés comme prioritaires (classé 6^{ème} sur la liste des 7 motifs).

Il est donné satisfaction aux familles des élèves ayant sollicité un parcours scolaire particulier dans toute la mesure du possible mais seulement s'il reste des places disponibles au sein du collège sollicité et après admission :

- des élèves relevant du secteur de recrutement de l'établissement, qui sont prioritaires sur tous les autres ;
- des élèves demandant à entrer par dérogation au sein de l'établissement pour un motif prioritaire à la dérogation pour parcours scolaire particulier (handicap, soins médicaux, boursier, fratrie, domicile en limite de secteur).

L'inscription d'un élève au sein d'un collège public est subordonnée à la réception préalable de la notification écrite d'affectation de la directrice académique des services de l'éducation nationale confirmant l'accord de dérogation.

Calendrier 2025 des dérogations en collège : niveaux 5ème, 4ème, 3ème

PROCEDURES	QUI ?	DATES LIMITES
<p>Dépôt des demandes de dérogation par les familles</p> <p><u>dans le collège fréquenté en 2024-2025</u></p> <p>pour visa par le chef d'établissement</p> <p>Retrait du dossier auprès du chef d'établissement ou site DSDEN Drôme (http://www.ac-grenoble.fr/dsden26 rubrique <i>Scolarisation - scolariser mon enfant -votre enfant entre au collège- demandes de dérogation</i>)</p>	La famille de l'élève	<p>Date limite de réception des demandes des familles dans les établissements :</p> <p>Au plus tard le jeudi 15 mai 2025</p> <p><u>délaï de rigueur</u></p>
<p>Transmission du dossier complet de demande de dérogation par le collège fréquenté</p> <p>à la DSDEN de la Drôme</p> <p>(division de la scolarité)</p>	Le chef d'établissement du collège fréquenté par l'élève	<p>Date limite de réception à la DSDEN :</p> <p>jeudi 22 mai 2025</p> <p><u>délaï de rigueur</u></p>
<p>Décision et notification aux familles</p> <p>(par voie postale uniquement)</p>	La directrice académique des services de l'éducation nationale	<p>A partir du</p> <p>vendredi 20 juin 2025</p>
Aucune décision ne sera communiquée par téléphone		

Publié en février 2025 sur site internet de la DSDEN de la Drôme <http://www.ac-grenoble.fr/dsden26>



Informations concernant les dérogations des élèves entrant en 6^{ème} :

NB : L'affectation des élèves de 6^{ème} fait l'objet d'une procédure automatisée par le biais de l'application Affelnet 6^{ème}. Les familles se procurent les informations et imprimés adéquats auprès de l'école d'origine de leur enfant ou peuvent, si leur enfant n'est pas scolarisé dans une école drômoise, télécharger les volets 1 et 2 de la « *fiche de liaison en vue de l'affectation en 6^{ème}* », sur le site internet de la DSDEN de la Drôme (<http://www.ac-grenoble.fr/dsden26> rubrique *Scolarisation - votre enfant entre au collège - entrée en 6ème*).

Les demandes de dérogations (volet 2) doivent être déposées **au plus tard le 4 avril 2025** à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Drôme – service scolarité – Place Louis Le Cardonnel – 26 000 Valence.

ATTENTION : LE NON respect de ces délais entraînera un rejet de la demande de dérogation au motif de « dépôt hors délai » et le dossier ne sera pas instruit.

☎ : 04.75.82.35.47
ce.26i-scolarite@ac-grenoble.fr

DSDEN de la Drôme
Cité brunet
Place Louis le Cardonnell - BP 1011
26015 VALENCE cedex

**DEMANDE DE DEROGATION
A LA CARTE SCOLAIRE
RENTREE 2025-2026**

Niveau de classe demandé
5^{ème} / 4^{ème} / 3^{ème}

1 – IDENTIFICATION

Nom et prénom de l'élève : Sexe : M F . Date de naissance : __/__/____ .
Nom, prénom du / des responsables légaux : /
Adresse. Si les responsables légaux sont les parents et en cas de divorce, indiquer l'adresse du parent chez lequel l'enfant a sa résidence habituelle
(en conformité avec le jugement de divorce)
.....
..... Code postal : Commune :
Tél :
Courriel :@.....

2 – COLLEGE FREQUENTE ACTUELLEMENT (2024 – 2025)

Nom complet de l'établissement :
Code postal : Commune :
Classe : Langue(s) vivante(s) étudiée(s) au collège :

3 - COLLEGE DE SECTEUR EN 2025 - 2026

Nom complet de l'établissement :
Code postal : Commune :

Le principal du collège fréquenté actuellement (année scolaire 2024-2025) atteste des renseignements portés dans les rubriques 1, 2 et 3

A.....le.....signature

4 - COLLEGE SOLLICITE A LA RENTREE PROCHAINE (2025 – 2026)

Nom complet de l'établissement :
Code postal : Commune :
Classe :

5 - MOTIFS DE LA DEMANDE, classés par ordre national de priorité

(cocher le ou les motifs de la demande)

- 1 Elève en situation de handicap (joindre copie de la notification de la M.D. A.)
 2 Elève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé (joindre un certificat médical du médecin sous pli cacheté)
 3 Elève boursier ou susceptible de devenir boursier sur critères sociaux (joindre l'avis d'imposition 2024 sur les revenus de l'année 2023)
 4 Elève dont un frère ou une sœur sera encore scolarisé(e) dans le collège demandé à la rentrée 2025/2026 (joindre un certificat de scolarité 2024/2025 du frère ou de la sœur ; en cité scolaire les fratries scolarisées au lycée ne sont pas prises en compte)
 5 Domicile en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité (préciser dans un courrier explicatif les distances kilométriques entre le domicile et les deux collèges, de secteur et celui sollicité)
 6 Elève devant suivre un parcours scolaire particulier (section sportive scolaire ou classe à horaires aménagés), non disponible dans l'établissement de secteur (pas de justificatif à joindre)
 7 Autres motifs : organisation familiale, transports ... (joindre un courrier explicatif et tout justificatif utile).

J'atteste la validité des renseignements portés ci-dessus,

A....., le.....signature du / des responsables légaux

**Dépôt par la famille de la demande auprès du collège fréquenté pour le 15/05/2025 dernier délai,
qui transmettra à la DSDEN de la Drôme, division de la scolarité
pour le 22/05/2025 délai de rigueur**

La décision sera transmise aux familles par voie postale uniquement à partir du 20/06/2025

AUCUNE DECISION NE SERA COMMUNIQUEE PAR TELEPHONE